

INSTRUCTIONS DE COURSE

Raid Cata Oléron 1/2 Octobre 2022 Ile d'Oléron YCO / CNCO / WOC / Centre Sportif Boyard

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est l'arrière du Bateau Comité ; ils seront également mis en ligne à l'adresse [lci](#)

3.2 Le PC course est situé à l'YCO téléphone 05 46 47 93 64 mail bureauyco@gmail.com.

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé étage de l'école de voile face à la cale de mise à l'eau.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **40 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Classe
1/2 Octobre 2022	C1/C3/15.5/sl16/H16/D18/F18/INC	classe

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est **Samedi 1 Octobre 11h30 et le Dimanche 2 Octobre 9h00**.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont **pavillons F18**.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Parcours longue distance :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à

tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Dégagement	Changement	Arrivée
Entre bateau Comité et Bouée Conique Orange.	Porte entre bateau et Bouée verte ou balisage officiel	Si Bouée conique Orange	Panneau arrière du comité et VHF canal 08	Bateau et pavillon bleu + Bouée conique Orange ou verte

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord** et **le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard [**4 minutes**] après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu** et **le côté parcours de la marque d'arrivée** Bouée **Verte** ou **Orange** précisé au briefing.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 Pour toutes les classes, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite du dernier pour finir
Toutes	3H00	3h15	2h45

16.2 Les bateaux ne finissant pas **165 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au club d'arrivée.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans les bâtiments des écoles de voile. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18 CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de **trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système [**temps sur temps**].

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information à 9h00, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19 REGLES DE SECURITE

19.1 Un élargement départ et retour sera mis en place.

19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Utilisation du bout-dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés avec une flamme Jaune ou une flamme « Raid Cata Oléron » pour les pointeurs au niveau des portes de passage.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels **dans les poubelles à disposition au départ et arrivé sur chaque structure.**

Arbitres désignés :

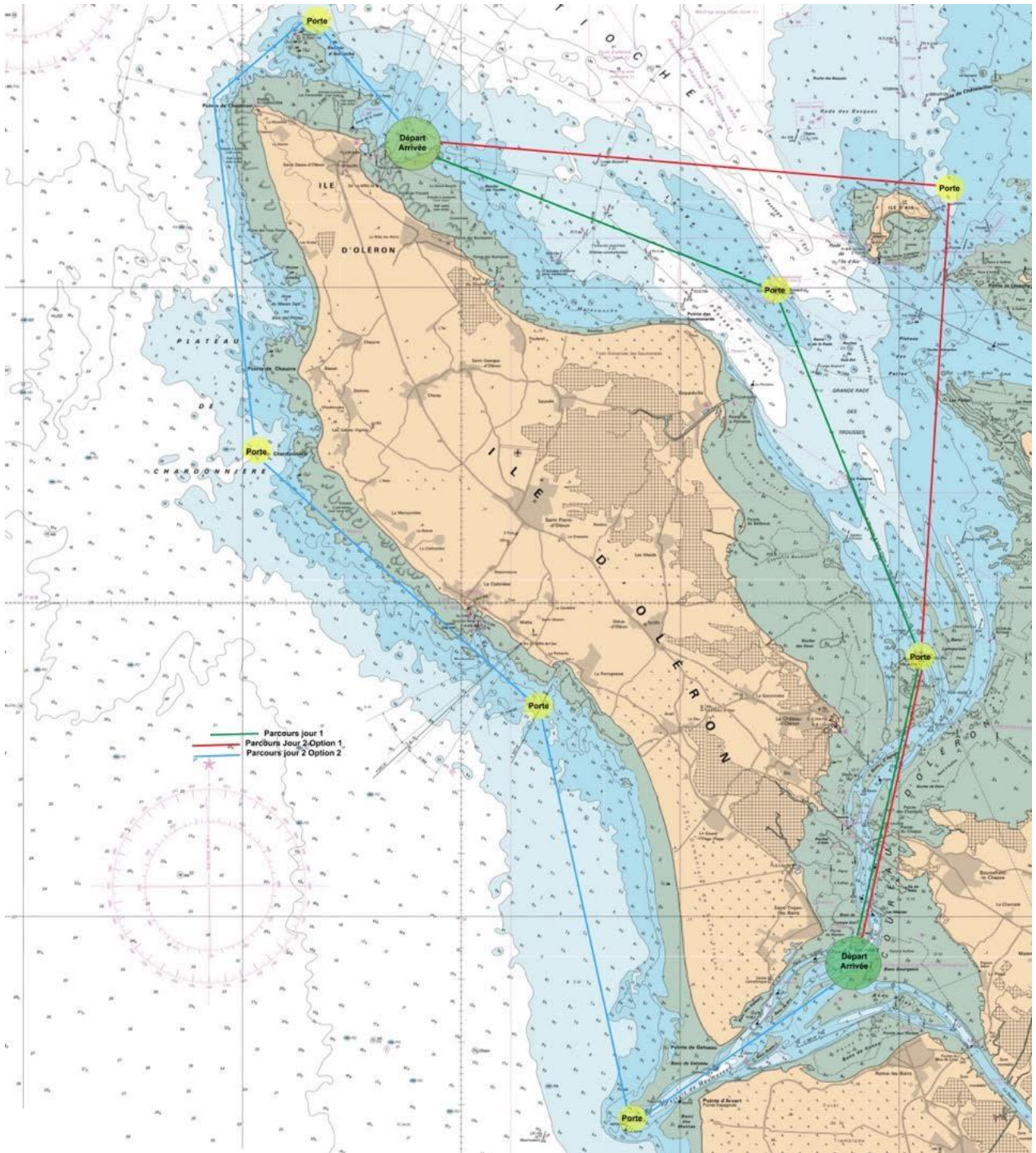
Président-e du comité de course : Nicolas Devinat

Comité de course adjoint : Pascal Rembour

Commissaire aux résultats: Brigitte Périlleux

Président-e du comité technique : Aurélien Beauvieux

Annexe 2 Zone de course et Parcours



Le Samedi 01/10 le départ sera donné de St Denis d'Oléron (YCO)
direction St Trojan (CNCO)

Le Dimanche 02/10 le départ sera donné de St Trojan(CNCO) direction
St Denis d'Oléron(YCO)

Le sens de rotation autour de l'Île et les parcours retenus seront établis le jour même de l'évènement en fonction des conditions météo du weekend et annoncé au briefing.

Parcours Vert : 20.5 MN en route directe

- Départ (Bateau comité et bouées banque pop blanche)
- Porte de dégagement au vent de la ligne de départ (entre deux bouées Conique Orange),
- Porte « Juliar » (entre la cardinale « Juliar » et un bateau pointeur), 45°54'.120 N/ 1° 09'.400 W
- Porte « Boyard » (entre une bouée conique Verte et un bateau pointeur) au SO de Fort Boyard, 45° 59',900 N / 1°13'.200 W
- Arrivée (Bateau comité et bouée jaune)

Parcours Bleu : 30 MN en route directe

- Départ (bateau comité et bouées banque pop blanche)
- Porte de dégagement au vent de la ligne de départ (entre deux bouées Conique Orange)
- Porte «Antioche » (entre une bouée conique Verte et un bateau pointeur) au NE de la tour d'Antioche, 46° 04.200' N / 01° 23.503' W
- Porte « Chardonnière » (entre une bouée conique Verte et un bateau pointeur) face à La Pointe de Chardonnière, 45° 57.540' N / 01° 24.100' W
- Porte « La Perroche » (entre une bouée conique Verte et un bateau pointeur) face à La Baie de La Perroche, 45° 53.500' N / 1° 18.100' W
- Porte « Maumusson » (entre une bouée conique Verte et un bateau pointeur) dans la passe de Maumusson, 45° 47.150' N / 1° 15.200' W
- Arrivée bateau comité et bouée jaune.

Parcours Rouge : 24.5 MN en route directe

- Départ (bateau comité et bouées banque pop blanche)
- Porte de dégagement au vent de la ligne de départ (entre deux bouées coniques orange),
- Porte «Aix » (entre une bouée conique verte et un bateau pointeur) au NE de L'île d'Aix, 46° 01.300' N / 1° 09.000' W
- Porte « Juliar » (entre la marque cardinale EST « JULIAR » et un bateau pointeur), 45°54'.120 N / 1° 09'.400 W
- Arrivée bateau comité et bouée jaune